

La feuille du chanvre

Pour en savoir plus sur une plante retrouvée.



Le Conseil Général soutient
une culture innovante :
5 000 hectares prévus d'ici 5 ans



TOUTES LES APPLICATIONS DU CHANVRE
isolation, textile, alimentaire, cosmétique...





Originnaire d'Asie centrale, cette plante est appréciée de longue date pour la fibre contenue dans sa tige ainsi que pour sa graine oléagineuse. Autrefois utilisé pour la fabrication de toiles, voiles, cordages, sacs et huiles, le chanvre offre aujourd'hui de nouveaux débouchés industriels, notamment dans le domaine du bâtiment et plus particulièrement de l'isolation.

15 000 ha sont cultivés en Europe dont 9 à 10 000 en France (premier pays producteur de la communauté européenne) surtout dans le Nord mais également en Haute-Garonne où sa redécouverte par le monde agricole est en plein essor.

En effet, le chanvre est riche d'un long passé, à la fois paysan et artisanal, d'une belle histoire, tissée aux quatre coins de la planète ainsi que de perspectives multiples, à cultiver à la lumière de la modernité.

Un vaste champ d'applications



Le chanvre européen approvisionne principalement les marchés du papier, de l'isolation et de l'automobile, pour ce qui concerne les fibres et majoritairement celui des litières animales pour la chènevotte (30 000 tonnes consacrées aux litières animales et 2 à 3000 tonnes dans le bâtiment).

Les fibres de chanvre français (presque 50 % de la production européenne), sont majoritairement utilisées dans le secteur papetier. La laine de chanvre connaît un succès prometteur d'éco-isolant.

Le bâtiment : l'industrie du bâtiment offre à cette plante une potentialité importante de débouchés, spécialement dans le domaine des laines isolantes et des bétons légers : sous-couches nivelantes et isolantes pour plancher, isolants en vrac, à déposer dans les «vides de construction».

La papeterie : la fibre papetière sert à la fabrication de pâte à papiers spéciaux (à cigarettes, papier pelure, papier bible, etc.), le plus souvent mélangée avec d'autres fibres naturelles, comme le lin.

Le textile : l'industrie textile redécouvre la fibre extraite de la tige de chanvre grâce à des techniques de plus en plus évoluées de défibrage non polluant. Elle permet la fabrication de tissus très fins ; son association avec d'autres fibres comme la soie offre des étoffes souples et robustes à la fois.

L'animalerie : nourriture pour oiseaux, appâts pour la pêche, litières animales viennent de la graine de la plante.

La plasturgie : des essais récents d'élaboration de feutre 100 % chanvre, fabriqué à partir de la fibre, ont ouvert des perspectives importantes de débouchés dans l'industrie automobile, pour l'habillage et l'insonorisation, en raison de la nécessité de recyclage non polluant des véhicules hors d'usage.

La cosmétique et l'épicerie fine : l'huile issue de la graine pressée est homologuée pour la cuisine, comestible, elle est riche en protéines. Elle entre également dans la fabrication de savons, peintures, adjuvants.

Tout est bon dans le chanvre !

La fibre, elle constitue 30 % du poids de la tige. Imputrescible, résistante, hydrophile, elle donne de la filasse pour confectionner cordages et ficelles. On note un très fort intérêt des fabricants d'isolants qui considèrent la fibre de chanvre comme un substitut anallergisant intéressant, ou en renfort de résines polymères. Intégré à la place des fibres de verre dans les résines PVC, le chanvre entre dans la fabrication de pièces plastiques aux caractéristiques physiques équivalentes et avec un gain de poids de 10 %.

La graine, oléagineuse, pressée, elle est appelée le chènevis et fournit de l'huile d'éclairage, de la glu, du savon. Elle constitue la base des produits cosmétiques.

La chènevotte, cellulose, partie ligneuse de l'intérieur de la tige (50 % de son poids), elle servait autrefois à allumer le feu et à fabriquer des allumettes soufrées. Aujourd'hui elle trouve de nouveaux usages. Traitée contre les risques de moisissure et d'incendie, d'un pouvoir jusqu'à 10 fois plus absorbant que celui de la paille, la chènevotte est de plus en plus utilisée comme matériau d'isolation par déversement dans les vides de construction. De même, enrobée de bitume, elle sert à la remise à niveau des sols tout en apportant une isolation phonique et thermique sans surcharge des planchers et plafonds. Elle sert aussi à la confection de dalles isolantes dans l'architecture à colombages.



Ecoculture exemplaire

Simple à cultiver, le chanvre présente de nombreux avantages écologiques. Cette culture nettoyante ne nécessite ni désherbants, ni insecticides, ni fongicides. Elle permet de participer à l'amélioration des structures des sols, et, sa production de masse importante accompagnée d'une croissance rapide est consommatrice de CO₂. De plus, contrairement à de nombreuses cultures, le chanvre demande peu d'apport en eau. Enfin, même sa transformation est propre. Le défibrage ne nécessite pas de traitement chimique ; faible producteur de déchets, il n'entraîne pas de forte consommation d'énergie.



Le saviez-vous ?

Gutenberg

a imprimé sa toute première bible sur papier de chanvre, c'était en 1450.

Christophe Colomb

embarqua pour les Indes avec voiles et cordages de chanvre.

Jean de La Fontaine

dans l'une de ses Fables, «L'hirondelle et les petits oiseaux» en 1668, évoque l'usage du chanvre pour fabriquer cages et pièges.

Thomas Jefferson

rédigea en 1776 la Déclaration d'indépendance des Etats-Unis d'Amérique sur du papier de chanvre.

La Canebière,

tiendrait son nom du mot canèbe, signifiant chanvre en provençal.

Quelques chiffres

600 hectares de chanvre ont poussé en Haute-Garonne en 2006 et 1200 en 2007. L'objectif est d'arriver à 5000 hectares cultivés d'ici à 5 ans.



Une culture encadrée

L'espèce chanvre est classée parmi les «plantes à stupéfiants». Dans le respect du code de la santé publique, la teneur en T.H.C. (tétrahydrocannabinols) des variétés de Cannabis sativa ne doit pas dépasser 0,2 %. Le T.H.C. est la principale substance responsable des effets psychotropes de la plante. La culture est donc très encadrée : les parcelles sont contrôlées par l'AUP (Agence Unique de Paiement), pour la teneur en T.H.C. et l'utilisation de semences de ferme est interdite. Les cultures doivent être réalisées sous contrat avec un transformateur agréé. La culture du Cannabis indica est illégale.



Tissu historique

Les Arabes introduisirent cette plante en Afrique du Nord puis en Espagne, au Portugal et en Amérique du Sud où l'une de ses variétés, dite «chanvre indien» se vit baptisée du nom de marijuana en argot local.

Le XVII^e siècle est considéré comme le grand siècle français du chanvre, notamment sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV. Outre la fameuse Corderie Royale de Rochefort, les arsenaux de Brest ou de Marseille fabriquaient alors cordes et voiles en quantité. De nombreuses régions de France cultivaient le «chardon de Marie» au feuillage épais. Héritage culturel, certains patronymes auvergnats, bourguignons ou bretons possèdent des consonances voisines du chanvre : tels Chenevrièr ou Chènevis...

Dès le XVIII^e siècle, apparut la concurrence des fibres venues des colonies britanniques (coton, jute...). Pendant la première partie du XIX^e l'on verra inexorablement diminuer les surfaces cultivées, même si avec 176 000 hectares plantés (principalement en Champagne-Ardenne et Pays de Loire), le chanvre reste longtemps une matière première de premier plan.

Le déclin de la marine à voile, la révolution industrielle de la fin du XIX^e et enfin l'avènement des textiles synthétiques dès le début du XX^e siècle ont sonné l'heure de la disparition du chanvre.



Au fil du chanvre...

Dès 8000 av. J.-C : le chanvre fait partie des premières plantes cultivées par l'homme.

1400 av. J.-C : les usages médicaux se déclinent sous plusieurs formes comme l'ingestion d'huiles, de graines ou la fumigation collective.

En 450 av. J.-C : l'historien Hérodote rapporte que les Scythes réalisent des vêtements en chanvre.

Vers 100 av. J.-C : les Chinois fabriquent le premier papier à base de chanvre et de mûrier.

Vers 800 : l'empereur Charlemagne encourage fortement la culture du chanvre.

Aux 16^e et 17^e siècles : les Hollandais démarrent leur «âge d'or» grâce au commerce du chanvre.

Du 18^e au 20^e siècle : la culture du chanvre décline en Europe.

Dans les années 60 : la culture du chanvre en France reprend de la vigueur.

Depuis 1992 : la culture du chanvre est de nouveau légale dans la plupart des pays européens.

Creuser le sillon d'une écoculture nouvelle dans le département...

Le Conseil Général de la Haute-Garonne agit, quelles que soient ses compétences, en faveur de l'équilibre du territoire. Sa politique d'aide au développement agricole s'inscrit pleinement dans l'aménagement de l'espace rural et le soutien à la diversification agricole.

Nouvelle en Haute-Garonne, la culture du chanvre est essentiellement destinée à la production de fibres. 600 hectares ont été plantés en 2006, 1200 en 2007 avec un objectif de 5000 dans 5 ans. Plus largement, le Conseil Général participe à l'éclosion d'une filière industrielle elle aussi nouvelle par le biais d'un soutien financier mais également grâce à une action d'écoute, de conseil et d'accompagnement des cultivateurs de chanvre hauts-garonnais.

L'aide financière apportée aux agriculteurs par le Département se décline selon trois modalités :

- l'incitation au démarrage de la culture par une subvention de 100 euros par hectare dégressive durant 3 ans,
- le financement de 50 % des travaux de construction d'un bâtiment de stockage de la paille de chanvre (abris légers),
- le soutien apporté aux CUMA (regroupement d'agriculteurs exploitants) pour l'acquisition de matériels spécifiques.

De plus, une équipe de conseillers agricoles du Conseil Général joue le rôle d'interface entre les professionnels agricoles et les pouvoirs publics. Ils informent les agriculteurs des évolutions techniques, économiques et réglementaires et les soutiennent dans leurs projets de développement.

Ainsi, le Conseil Général s'inscrit comme un partenaire privilégié des agriculteurs et tend à conforter la vocation agricole du Département.

**Le chanvre :
3 tonnes d'isolant
à l'hectare**



**Le Conseil Général
soutient
une culture innovante**



haute-garonne.fr

**Le chanvre :
6 000 pulls à l'hectare**



**Le Conseil Général
soutient
une culture innovante**



haute-garonne.fr

Regards

Fin août 2007, le Conseil Général a choisi de réaliser une campagne de communication sur le chanvre destinée à sensibiliser non seulement les agriculteurs mais également les Hauts-garonnais à la culture du chanvre et à ses nombreuses applications.

Conception, création, rédaction :
CAMPARDOU COMMUNICATION,
septembre 2007
Crédits photos : François Canard
technichanvre

Imprimé sur papier recyclé.



Conseil Général de la Haute-Garonne
1, bd de la Marquette - 31090 Toulouse Cedex 9
05 34 33 32 31



haute-garonne.fr